

Déclaration liminaire au Comité Technique Territorial de La Réunion, le 5 septembre 2019

Monsieur le Président,

même au niveau territorial le dialogue social n'échappe pas à la juxtaposition des dossiers faisant ressembler le comité technique territorial à un mille-feuille désincarné.

Comment débiter ce CTT sans avoir connaissance du procès verbal du précédent ?

L'UNSaSPJJ sollicite un temps préalable pour que soient abordées nos questions précédentes :

- quand allons-nous être destinataires du plan d'actions suite au contrôle de fonctionnement de l'EPEI (hébergement) ? C'est un engagement du directeur inter-régional;

- quand nos collègues à la MEMA vont-ils pouvoir utiliser leurs cartes permettant l'accès à GENESIS ?

- quelles sont les suites données par la DIR IDF-OM à notre travail autour du schéma de placement PJJ OI, Mayotte/Réunion?

De plus, nous ne pouvons pas faire l'économie d'échanger sur les nouvelles modalités du dialogue social suite à la fusion des CT et des CHSCT : quelles sont les conséquences sur notre territoire ?

Sans ce temps d'échanges et, peut-être, sans que soient posés des actes concrets, l'UNSaSPJJ questionne la pertinence de la tenue de ce CTT si ce n'est pour encore faire le constat que la PJJ n'a pas les moyens de ses ambitions et que certains préfèrent la langue de bois.

L'UNSaSPJJ 974

Compte-rendu

L'UNSaSPJJ a fait le choix de ne pas siéger.

Les trois autres organisations syndicales ont également fait ce choix.

Le quorum n'étant pas atteint, une nouvelle réunion du comité doit intervenir dans un délai de maximum quinze jours. L'UNSaSPJJ reste vigilante dans la défense des droits des agents.



**Mme ROBERT Sylvie,
Mme TIEN MI TIE Régine
Représentantes territoriales
Tel : 06 92 65 28 69
Mail territorial : unsaspjj974@gmail.com**